



Préambule de la direction diocésaine de l'enseignement catholique de l'Ille et Vilaine pour les projets d'évaluation

Dans les établissements catholiques d'enseignement d'Ille-et-Vilaine, le projet d'évaluation réaffirme que « L'école est un lieu privilégié d'éducation au service de la formation intégrale de la personne humaine (...). »¹

Nous en sommes convaincus, évaluer c'est d'abord « donner de la valeur », au service de la réussite des élèves et pas seulement un constat ou une certification.

L'évaluation doit permettre à chaque jeune d'identifier, en toute transparence, et avec lucidité, ses points forts, ses talents, mais aussi ses axes de progrès. Ces balises sont indispensables pour développer les apprentissages et pour une orientation réfléchie et cohérente.

Enfin, par la mise en place des projets d'évaluation au sein de nos établissements, construits par les équipes pédagogiques, nous souhaitons renforcer le contrat de confiance passé avec les élèves et leur famille.

Nos projets d'évaluation ont vocation à répondre à l'ensemble de ces objectifs.

1 : Article 6 du statut de l'Enseignement catholique



Institution
Sainte
Jeanne
d'Arc *Vitré*

02 53 75 11 00

www.ija.fr

PRESENTATION DU

PROJET D'EVALUATION DU

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

SAINTE JEANNE D'ARC

Préambule

L'équipe pédagogique de l'institution Sainte Jeanne d'Arc a toujours considéré que l'évaluation fait partie intégrante du processus de construction d'un jeune. Elle doit permettre un processus de formation à part entière de chaque élève, visant notamment la citoyenneté, l'esprit critique et l'autonomie de réflexion. A ce titre, l'évaluation n'a de sens que si elle permet à chaque jeune de progresser dans ses apprentissages, de se situer dans son degré de maîtrise des attendus de la formation et in fine de pouvoir attester de ses connaissances et compétences par la certification. Pour cela, l'évaluation doit pouvoir s'appuyer sur un projet clair qui pose les règles, les droits et les devoirs de tous les protagonistes intervenant dans l'évaluation à commencer par les jeunes eux-mêmes. C'est tout l'objet du projet d'évaluation dont le contenu engage tant les prescripteurs de l'évaluation que les élèves qui s'y soumettent.

Engagements communs

Assiduité :

Pour avoir du sens et être réellement représentative du niveau d'un élève, en particulier en tant que candidat scolaire au baccalauréat, une moyenne doit nécessairement être construite à partir d'une pluralité de notes. Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits. À ce titre, les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités du contrôle continu qui leur sont imposées. Ils sont tenus de suivre les enseignements correspondant au programme et figurant dans leur emploi du temps établi par l'établissement scolaire.

Absence ponctuelle :

Un suivi attentif de l'assiduité des élèves est mis en place dans chaque établissement accueillant des candidats scolaires afin d'anticiper les difficultés éventuelles de constitution de moyennes. Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation est spécifiquement organisée à son intention.

Absence récurrente :

L'institution Sainte Jeanne d'Arc précise dans son règlement intérieur et son projet d'évaluation, portés à la connaissance des élèves et des familles, le seuil minimum, fixé en accord avec les préconisations de l'inspection, en deçà duquel la moyenne de l'élève ne pourra être retenue pour le baccalauréat et sera remplacée par une convocation à une évaluation ponctuelle à titre d'évaluation de remplacement. À cette convocation consécutive à une absence lors d'une évaluation, peut s'ajouter une sanction disciplinaire.

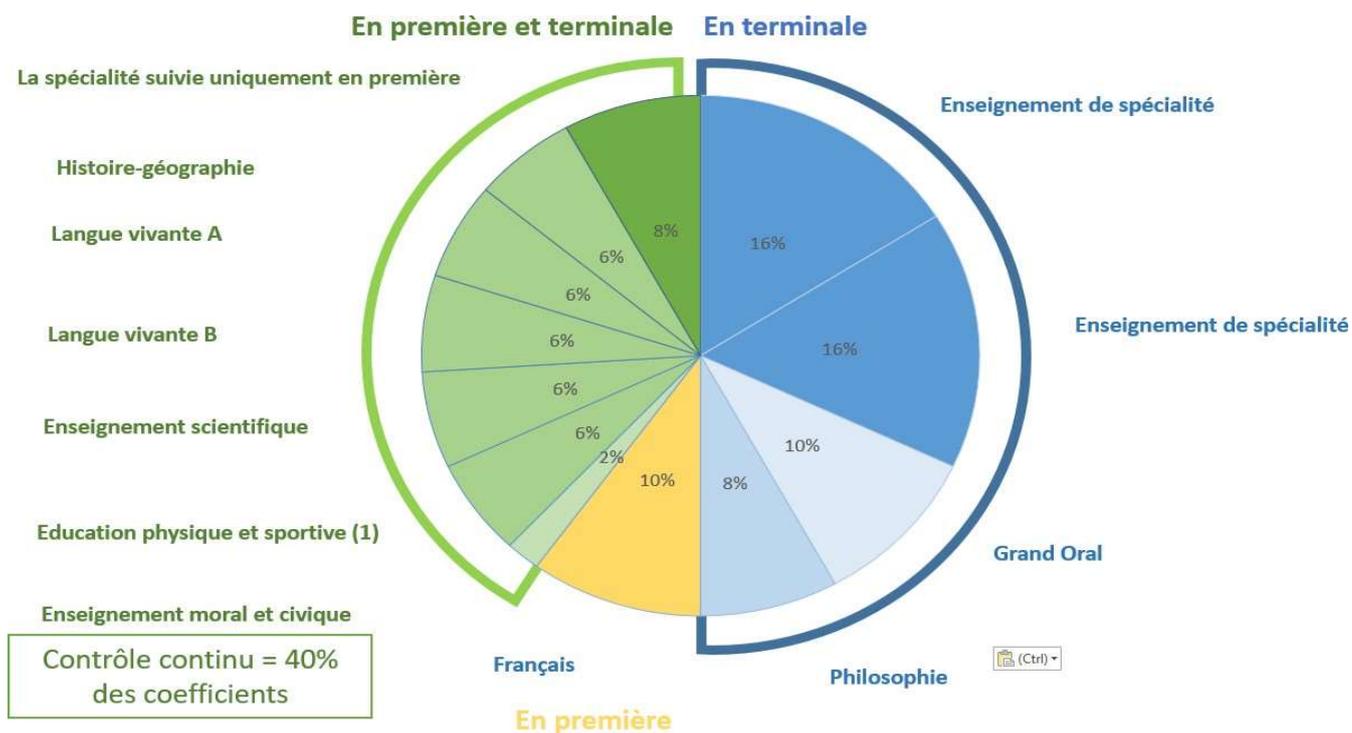
Si un élève, pour des raisons dûment justifiées tenant à son statut ou à sa scolarité, ne dispose pas d'une moyenne annuelle significative pour un ou plusieurs enseignements en classe de première ou en classe de terminale, il est convoqué à une évaluation ponctuelle de remplacement dans l'enseignement correspondant.

Si la moyenne annuelle manquante est celle de l'année de première, cette évaluation de remplacement est organisée avant la fin de l'année scolaire de première, et porte sur le programme de la classe de première. Si la moyenne annuelle manquante est celle de l'année de terminale, l'évaluation de remplacement est organisée avant la fin de l'année de terminale et porte sur le programme de terminale. La note obtenue par l'élève à cette évaluation de remplacement est retenue en lieu et place de la moyenne annuelle manquante.

Dans le cas d'une absence dûment justifiée à cette évaluation de remplacement, le candidat scolaire est à nouveau convoqué par son chef d'établissement. Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la note zéro est attribuée pour cet enseignement.

La moyenne trimestrielle pourrait être non significative si l'enseignant estimait que les notes obtenues ne reflétaient pas la diversité des objectifs de formation, les différentes modalités d'apprentissage et d'évaluation.

Le poids du contrôle continu dans la certification du baccalauréat général (à partir de la session 2023):



Le poids du contrôle continu dans la certification du baccalauréat technologique :

Modalités d'évaluation du bac général et technologique.



Source : Ministère de l'Éducation nationale
©Cidj.com

En ce qui concerne les enseignements optionnels, chacun d'entre eux est pris en compte avec un coefficient 2 pour la classe de première et un coefficient 2 pour la classe de terminale. Ces coefficients s'ajoutent à la somme des coefficients portant sur les enseignements obligatoires.

Particularités des notes en contrôle continu :

Les moyennes obtenues en contrôle continu figurent sur le bulletin de notes et sur le Livret Scolaire du Lycéen (LSL). Les moyennes annuelles du LSL de chaque discipline sont les moyennes des moyennes trimestrielles. Elles sont prises en compte, après travail d'harmonisation des commissions académiques, pour l'obtention du baccalauréat.

Les moyennes trimestrielles de chacune des disciplines sont également prises en compte dans la procédure PARCOURSUP (pour l'accès aux études supérieures).

Absence d'un enseignant et non remplacement :

Il est possible qu'en cours d'année, un enseignant soit contraint à s'absenter durablement notamment pour raison de santé. L'établissement s'engage à une obligation de moyens à mettre en œuvre pour pourvoir à son remplacement. Mais, en cas de carence de candidats à la suppléance, l'établissement ne peut être tenu à une obligation de résultats concernant l'évaluation.

Fraude-règlement intérieur :

Conscients que l'évaluation a pour vocation de permettre à chacun de progresser, toute fraude, tentative de fraude ou plagiat avéré ne peut être toléré et ne saurait donner lieu à discussion.

Le 0/20 est possible en cas de :

Un travail dont les résultats sont objectivement faux, un devoir non remis sans excuse valable, une copie blanche rendue le jour du contrôle ou une copie manifestement entachée de tricherie (ce qui peut donner lieu, en outre, à une décision d'ordre disciplinaire). Pour rappel, la note de zéro infligée à un élève en raison de motif exclusivement disciplinaire est proscrite.

circulaire 2011 N° 111 du 1 août 2011

Déclinaison par discipline

Français – Spécialité Humanités Littérature et Philosophie

L'évaluation permet à chaque élève de se situer dans la progression de ses apprentissages. Elle vise à la maîtrise des connaissances et compétences nécessaires pour la réalisation des épreuves certificatives (Épreuves anticipées de Français en fin de 1^{ère} et épreuve terminale de HLP) et pour la poursuite des études dans le supérieur.

Pour ce faire, la moyenne annuelle s'articule autour d'évaluations écrites et orales.

Pour chaque trimestre, un minimum de deux notes constitue la moyenne, régulées selon la progressivité des apprentissages ; la liberté pédagogique et l'adaptation des évaluations, de leur rythme et de leur fréquence président aux choix opérés par l'enseignant.

A défaut de justifier d'évaluations chiffrées suffisantes au cours du trimestre, l'élève pourra se voir proposer une évaluation de rattrapage afin d'éviter que sa moyenne soit considérée comme non significative.

Latin

L'évaluation en LCA vise à la maîtrise progressive de la langue et de la culture latines.

Pour ce faire, la moyenne de Latin s'articule autour d'évaluations écrites ou orales. Pour chaque trimestre, un minimum de deux notes constitue la moyenne.

A défaut de justifier d'évaluations chiffrées suffisantes au cours du trimestre, l'élève pourra se voir proposer une évaluation de rattrapage afin d'éviter que sa moyenne soit considérée comme non significative.

Philosophie

Compte tenu des *instructions officielles* qui nous invitent à évaluer à la fois l'acquisition par les élèves des connaissances philosophiques nécessaires à l'apprentissage de la discipline et les méthodes requises au développement de la réflexion argumentée, et compte tenu également des exigences du Grand Oral, nous nous attachons à mettre en place sur une année de philosophie quatre grands types d'évaluations : des contrôles de connaissances, des devoirs surveillés, un Bac Blanc, ainsi que des grandes leçons orales sur certaines heures de cours.

Concernant la fréquence de ces évaluations, il s'agit de compter *a minima* un DS par semestre, ainsi qu'un Bac Blanc et une grande leçon orale par année. Les moyennes sont constituées d'au moins deux notes, et les contrôles de connaissance sont réalisés en fonction des besoins pédagogiques. Les coefficients varient en fonction des évaluations.

Langues vivantes

La moyenne trimestrielle sera composée d'au moins deux notes dans deux activités langagières (Compréhension Orale, Compréhension Ecrite, Expression Orale, Expression Ecrite).

Toutes les activités langagières seront évaluées au cours du cycle terminal afin de préparer l'attestation de fin de terminale. Cette attestation indique le niveau atteint par le candidat en langue vivante A et en langue vivante B.

Pour les candidats scolaires de la voie technologique, dans la langue vivante sur laquelle l'élève a choisi de faire porter l'enseignement technologique en langue vivante (ETLV), l'interrogation orale prévue pour l'évaluation des compétences du candidat en expression orale en continu et en interaction, porte sur cet enseignement.

Langue, Littérature et Culture Etrangère

La moyenne trimestrielle sera composée d'au moins deux notes.

L'oral et l'écrit seront évalués au cours du cycle terminal en vue de l'épreuve terminale (écrite et orale).

Section Européenne

La moyenne trimestrielle sera composée d'au moins deux notes.

L'oral et l'écrit seront évalués au cours du cycle terminal avec une part plus importante accordée à l'oral en vue de l'examen final de la section européenne.

L'oral certificatif de fin de cycle portera sur un sujet propre à la Discipline Non Linguistique.

Enseignement scientifique

La moyenne trimestrielle sera composée d'au moins deux notes comprenant des évaluations diversifiées en lien avec les compétences de la discipline comme : un Devoir Surveillé ou une interrogation de cours ou un Devoir Maison ou une production orale ou encore un travail de groupe.

Enseignements de spécialité Sciences de la Vie et de la Terre et Physique-Chimie

La moyenne trimestrielle comprendra au moins deux notes. Les évaluations pourront être de type devoir surveillé, TP, devoir maison, production orale, travail de groupe, interrogation de cours.

La nature et la spécificité de ces disciplines amèneront, pour que la moyenne annuelle de l'élève soit représentative, à évaluer des compétences expérimentales, des connaissances et du raisonnement.

Histoire-Géographie et spécialité Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques

Pour obtenir une moyenne significative pour le contrôle continu du baccalauréat, l'élève devra chaque trimestre avoir au-moins deux notes de type bac (croquis, question-problématisée, étude de documents, oral, question de cours, sujets d'étude).

Sur le cycle terminal, l'oral prendra toute sa place et sera obligatoirement évalué au moins une fois dans l'année.

Au-delà des connaissances spécifiques à notre discipline, l'enjeu est de développer chez l'élève les capacités à savoir s'exprimer à l'écrit comme à l'oral de façon rigoureuse.

Dans l'appréciation de l'évaluation, nous parlons prioritairement ce qui est perfectible.

Sciences Economiques et Sociales

L'évaluation peut recouvrir des contextes divers, des formes et des modalités variées.

Lors du cycle terminal, une part importante des travaux est accordée de manière progressive aux évaluations de type baccalauréat (épreuve composée, dissertation, grand oral). Des coefficients peuvent également marquer l'articulation dans la progressivité des apprentissages.

Une moyenne trimestrielle sera constituée d'un minimum de deux notes, déterminées par l'enseignant en fonction des exigences de sa discipline.

Spécialité Mathématiques, Options Mathématiques complémentaires et Mathématiques expertes

Le calcul de la moyenne trimestrielle s'appuiera sur deux notes au minimum. Celles-ci résulteront d'évaluations de type varié et de durée variable : devoir surveillé, interrogation écrite, ..., avec ou sans calculatrice.

L'objectif de ces évaluations est de vérifier l'acquisition de connaissances ainsi que la capacité de l'élève à calculer, chercher, raisonner, modéliser, communiquer.

Education Morale et Civique

L'éducation morale et civique fait partie des enseignements communs contribuant au contrôle continu.

La moyenne annuelle sera composée d'au moins deux notes qui pourront reposer sur la qualité de l'expression et de l'argumentation (orales et/ou écrites), sur des travaux de recherche. Ces différentes composantes pouvant être des travaux individuels et/ou de groupe.

Education Physique et Sportive

En EPS, l'année est découpée en trois trimestres pendant lesquels les élèves vivront trois activités sportives de nature différente. Chaque activité donne lieu à une note, résultant de l'évaluation des compétences attendues, à partir d'une grille d'évaluation élaborée par l'équipe EPS et validée par les inspecteurs d'académie.

Les évaluations s'organisent à l'issue d'une séquence d'enseignement suffisamment longue pour permettre les apprentissages.

Une absence à l'évaluation est justifiée par un certificat médical.

Une séance de rattrapage sera proposée aux élèves absents lorsque l'activité le permet.

Si aucune évaluation n'est possible, l'élève sera considéré comme dispensé.

Le Livret Scolaire du Lycée conjugue une évaluation chiffrée qui correspondra à la moyenne trimestrielle et une approche qualitative des résultats, correspondant à l'appréciation des compétences de l'élève.

Spécificités de la voie technologique

Un seul enseignement technologique est concerné par le contrôle continu.

Selon la note de service du 28/07/21, seule la spécialité abandonnée en Première fait l'objet du contrôle continu. Les enseignants n'ont donc pas à faire de proposition dans l'organisation de l'évaluation pour les deux autres spécialités de Première du bloc technologique et encore moins pour les disciplines générales du tronc commun.

Idem pour les enseignements technologiques de Terminales qui font toujours l'objet d'épreuves terminales. Au final, les enseignements technologiques ne sont concernés pour le contrôle continu que par une spécialité représentant 8% de l'évaluation finale (hors options).

Séries	Spécialités de Première	Spécialités de Terminale	Spécialité abandonnée en première qui fait l'objet du contrôle continu
STMG	Droit et Economie ; Management ; Sciences de Gestion et Numérique.	Droit et Economie ; Management, Sciences de Gestion et Numérique.	Sciences de Gestion et Numérique.
STI2D	Innovation technologique ; Ingénierie et développement durable ; Physique-Chimie et Mathématiques.	Ingénierie, Innovation et Développement Durable ; Physique-Chimie et Mathématique.	Innovation technologique.

L'enseignement de spécialité abandonné en 1^{ère} faisant l'objet du contrôle continu comptera pour 8 % du bac.

La moyenne obtenue en Sciences de Gestion et Numérique ainsi qu'Innovation Technologique en classe de 1^{ère}, figurant sur le LSL, sera prise en compte pour le baccalauréat en contrôle continu certificatif (comptant pour 40 % du total).

Les **notes obtenues dans les autres enseignements de spécialité** en 1^{ère} et en terminale figureront dans le LSL et seront communiquées dans le cadre de la procédure PARCOURSUP : elles contribueront ainsi au baccalauréat d'une part lors de l'examen du LSL et d'autre part à l'orientation dans l'enseignement supérieur.

Enseignement	Niveau visé à la fin du cycle terminale	Modalité d'évaluation et détails	Fréquence des évaluations
S.T.I.2.D et S.T.M.G			
ETLV	B2	<u>Modalité d'évaluation</u> : en contrôle continu. <u>Détails</u> : En fonction des compétences à évaluer, les devoirs seront de différentes natures tout au long de l'année (ex : écrits, oraux...).	
Classe de Première S.T.I.2.D			
Ingénierie et Développement Durable (I2D) ; Innovation Technologique (IT)		En fonction des compétences à évaluer, les devoirs seront de différentes natures tout au long de l'année (ex : travaux pratiques, travaux dirigés, mini-projets, écrits, devoirs maison, oraux...) et de formats variés (numérique, papier et oral). Les productions attendues pourront être aussi bien individuelles que collectives. Les notes pour ces productions collectives seront à la fois collectives et individuelles. Particularité Innovation Technologique: en fin d'année de 1ère l'évaluation prendra appui sur un projet collaboratif de 36 heures qui fera l'objet d'une présentation orale.	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins deux évaluations par trimestre. - La moyenne annuelle sera calculée en faisant la moyenne des moyennes des trimestres.
Physique-Chimie- Mathématiques		La moyenne trimestrielle sera obtenue à partir des deux moyennes de chacune des disciplines, pondérées comme dans la définition de l'épreuve écrite : 1/3 pour les Mathématiques de Spécialité et 2/3 pour la Physique-Chimie. La moyenne obtenue dans chacune des disciplines est constituée d'au moins deux notes basées sur des évaluations de natures diverses (écrite, orale et/ou expérimentale).	
Classe de Terminale S.T.I.2.D			
Ingénierie, Innovation et Développement Durable (2I2D) ; Corpus commun		Ces enseignements sont évalués en épreuve finale dans le courant de l'année de terminale suivant le calendrier national. <u>Détails</u> : En fonction des compétences à évaluer, les devoirs pourront être de différentes natures tout au long de l'année (ex : travaux pratiques, travaux dirigés, écrits, oraux...) et de formats variés (numérique, papier et oral). Les productions attendues pourront être aussi bien individuelles que collectives. Les notes pour ces productions collectives seront à la fois collectives et individuelles.	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins deux évaluations par trimestre. - La moyenne annuelle sera calculée en faisant la moyenne des moyennes des trimestres. <p><i>Particularité corpus commun :</i> Un planning de devoirs surveillés est établi annuellement dans l'établissement</p>

Spécialités : Architecture et Construction (AC), Ou Energies et Environnement (EE) Ou Systèmes d'Information et Numérique (SIN)		Particularité enseignement spécifique : en fin de Terminale l'évaluation pourra prendre appui sur un projet collaboratif de 72 heures qui implique un travail collectif de synthèse et d'approfondissement.	Revue de projet au nombre minimum de deux évaluées en fin de Terminale.
Physique-Chimie- Mathématiques		La moyenne trimestrielle sera obtenue à partir des deux moyennes de chacune des disciplines, pondérées comme dans la définition de l'épreuve écrite : 1/3 pour les Mathématiques de Spécialité et 2/3 pour la Physique-Chimie. La moyenne obtenue dans chacune des disciplines est constituée d'au moins deux notes basées sur des évaluations de natures diverses (écrite, orale et/ou expérimentale).	

S.T.M.G			
Classe de Première			
Droit et Economie ; Management ; Sciences de Gestion et Numérique		En fonction des compétences à évaluer, les devoirs pourront être de différentes natures tout au long de l'année (ex : écrits, exposés, revues de presse, présentation d'entreprises...) et de formats variés (numérique, papier et oral). Les productions attendues pourront être aussi bien individuelles que collectives.	- Au moins deux évaluations par trimestre. - La moyenne annuelle sera calculée en faisant la moyenne des moyennes des trimestres.
Classe de Terminale			
Droit et Economie ; Management, Sciences de Gestion et Numérique ; Spécialité : Mercatique.		Ces enseignements sont évalués en épreuve finale dans le courant de l'année de terminale suivant le calendrier national. <u>Détails</u> : En fonction des compétences à évaluer, les devoirs pourront être de différentes natures tout au long de l'année (ex : écrits, exposés, revues de presse, présentation d'entreprises...) et de formats variés (numérique, papier et oral). Les productions attendues pourront être aussi bien individuelles que collectives.	- Au moins deux évaluations par trimestre. - La moyenne annuelle sera calculée en faisant la moyenne des moyennes des trimestres.